Polémique autour des subventions de la Ville de Grenoble aux islamistes du CCIF (MàJ)

31/10/2020 à 13h16



31/10/20

Cette dernière a peu apprécié cette affirmation. Elle a réagi dans un communiqué : “En premier lieu, les services de la préfecture n’ont jamais accordé de subvention au Collectif contre l’islamophobie, ni à son association satellite, l’Association de défense des droits de l’homme. Les subventions délibérées par la Ville de Grenoble l’ont été de sa seule initiative et n’ont nullement fait l’objet d’une validation préfectorale. Si la préfecture effectue un contrôle de légalité, a posteriori, sur les délibérations des collectivités, ces dernières demeurent seules comptables de l’opportunité de ces subventions, au regard du principe de libre administration que leur garantit la Constitution. En d’autres termes, il n’appartient juridiquement pas au préfet de se prononcer sur l’opportunité pour une commune d’accorder ou non une subvention. Il ne peut que saisir le tribunal administratif pour faire annuler la délibération du conseil

municipal s’il considère qu’elle est illégale. Il est en revanche de la responsabilité de chaque acteur public de s’assurer de la pertinence de financer telle ou telle association et, par là même, d’en contrôler l’objet et les actions menées.”

Le Dauphiné

28/10/20

Le chercheur grenoblois Naëm Bestandji, spécialiste de l’islam radical, révèle que, pendant trois ans, la Ville de Grenoble a versé une subvention au CCIF. Une association décrite la semaine dernière comme « un ennemi de la République » par le ministre de l’Intérieur.

www.ledauphine.com